PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Cahier des clauses techniques particulières

LOT N°06

Système d'alarme intrusion, vidéo

maître de l'ouvrage
Préfecture de Seine et Marne
12 rue des Saints Pères – 77000 Melun
opération
Travaux d'aménagement site de Chaussy
3 rue Place Arthur chaussy – 77000 Melun
référence de l'affaire
RELOGEMENT CITE
date d'édition
21/08/2026

Table des matières

1 Objet et périmètre du marché....3
1.1 Principe de l'offre globale et intégrée....3
1.1.1 Périmètre inclus dans le montant de la prestation....3
1.1.2 Formation et transfert de compétences....4
1.1.3 Obligation de résultat et absence de frais annexes....4
1.2 Périmètre géographique initial et évolutivité du marché....4
1.3 Modalités d'exécution....4
1.4 Durée....4
1.5 Documents et livrables....4
2 Périmètre de prestation et classification....4
2.1 Tableau de référence des sites....5
2.2 Les annexes....5
2.2.1 Définitions....5
3 Principes généraux d'architecture et d'interopérabilité....5
3.1 Architecture hybride....5
3.2 Compatibilité et ouverture....5
4 Systèmes d'intrusion et de détection....6
4.1 Corrélation intrusion et vidéo....6
5 Contrôle d'accès – Les badges....6
6 Vidéosurveillance....6
6.1 Enregistrement du contenu vidéo....7
7 Livraison, mise en service et formation....7
7.1 Gestion de projet, planning et délais....7
7.2 Exigences environnementales....7
8 Niveaux de service (SLA) – Alignement APSAD / ISO....8
8.1 Continuité et disponibilité du service....8
8.2 Pénalités et engagements....8
9 Traçabilité, sécurité des données et reporting....8
10 Cadre réglementaire et conformité....8
10.1 Normes et autres spécifications demandées....9

1 Objet et périmètre du marché

Le présent cahier des charges définit les exigences techniques, fonctionnelles et organisationnelles relatives aux prestations de sûreté et de sécurité, incluant notamment : contrôle d’accès/badges, intrusion, vidéosurveillance, supervision.

1.1 Principe de l'offre globale et intégrée

Les prestations attendues au titre du présent marché sont globales, forfaitaires et livrées **« clé en main »**. L'objectif est de confier au Titulaire l'entière responsabilité du déploiement, du fonctionnement en condition opérationnelle des dispositifs de sécurité (alarmes, capteurs, caméras). À ce titre, le Titulaire assume la pleine charge des investissements initiaux et du déploiement des équipements.

1.1.1 Périmètre inclus dans le montant de la prestation

Le prix proposé par le candidat devra obligatoirement intégrer l'ensemble des matériels, fournitures et prestations nécessaires à une mise en service complète et sans réserve du système, notamment :

- **Matériel et équipements :** La mise à disposition des caméras, capteurs, centrales d'alarme et accessoires, incluant leur garantie et leur obsolescence technique .
- **Toutes les licences logicielles** nécessaires au bon fonctionnement du système dans son intégralité en quantité suffisante pour permettre à chaque gestionnaire de site d´accéder à ses informations pertinentes.
- **Infrastructure, câblage et connexions :** La fourniture et la pose de tous les câblages de communication si celle-ci en place ne seraient pas suffisantes (cartes SIM 4G/5G, abonnements data inclus, ou passerelles réseau), ainsi que la réalisation de l'ensemble des raccordements électriques, chemins de câbles, goulottes et travaux de connectique nécessaires, quels que soient les obstacles techniques du site.
- **Installation et paramétrage :** La pose, la fixation, le raccordement, la configuration logicielle, le réglage des angles des caméras, les tests de détection des capteurs et la mise en service opérationnel . Toutes les prestations, services et matériel pour garantir la mise en place du service et des installations au plus tard 90 jours après attribution.
- **Frais de déplacement et logistique :** L'intégralité des frais de transport du matériel, de déplacement, d'hébergement et de restauration des équipes techniques, pour le déploiement initial .

1.1.2 Formation et transfert de compétences

Avant la mise en service fonctionnel de chaque installation, le Titulaire devra obligatoirement dispenser une formation opérationnelle de prise en main.

- **Public cible :** Au minimum quatre (4) personnes référentes désignées par l'Acheteur.
- **Contenu minimal :** Exploitation du système au quotidien, armement/désarmement des alarmes, consultation des flux vidéo, extraction des enregistrements (dans le respect du RGPD) et procédure d'alerte en cas de dysfonctionnement.
- **Supports :** La fourniture d'un guide utilisateur simplifié en français (format numérique).

1.1.3 Obligation de résultat et absence de frais annexes

Le marché étant conclu sous forme de « clé en main », **aucune facturation complémentaire ou frais de mise en service initial ne seront acceptés**. Le Titulaire est soumis à une obligation de résultat. L'omission ou l'oubli d'une prestation, d'un câble ou d'un accessoire nécessaire au parfait fonctionnement du système par le candidat lors de l'étude de son offre reste à sa charge exclusive.

1.2 Périmètre géographique initial et évolutivité du marché

Le site de Chaussy est à équiper d’équipements listés et détaillés dans l'annexe financière, sous l'onglet intitulé **« Type de matériel demandé »**.

1.3 Modalités d’exécution

Le marché est exécuté sous la forme d’un MAPA. Chaque bon précisera le périmètre, les délais et les contraintes d’exploitation.

1.4 Durée

La durée des travaux d’installations devront démarrer après notification du Titulaire par le Client. Et pour une durée de 6 mois.

1.5 Documents et livrables

Le titulaire fournira les plans, schémas, DOE, notices, procédures d’exploitation, paramétrages, documents de conformité et procès-verbaux de réception.
Chaque installation doit être documentée non seulement dans un plan d´installation mais doit également figurer dans un relevé d´inventaire globale pour chaque site au format Excel avant de pouvoir être facturé et chaque modification doit être documentée sous 14 jours après sa réalisation.

2 Périmètre de prestation et classification

Les sites couverts sont listés dans le tableau de référence . Ce tableau sert de base contractuelle pour l’identification des équipements, des services attendus et des niveaux de criticité connus. Il est composé de deux onglets.

1-DPGF

2.1 Tableau de référence des sites

Sans objet

2.2 Les annexes

Les annexes à cet appel d´offre contiennent le document suivant :

- **DPGF avec type de matériel**

2.2.1 Définitions

• Site Standard : site ne nécessitant pas de continuité renforcée, avec impact limité en cas d'indisponibilité.
• Site Sensible : site nécessitant une réactivité renforcée (présence de public, enjeux matériels significatifs, risques d'effraction récurrents).
• Site Critique : site à enjeu majeur (siège, site stratégique, locaux techniques critiques) nécessitant une continuité de service et une gestion de crise renforcées.
La classification est fixée par Client dans le tableau des sites. Le titulaire doit en tenir compte dans son organisation, ses moyens humains, ses astreintes et ses délais d'intervention.

3 Principes généraux d'architecture et d'interopérabilité

Les solutions proposées devront être évolutives, interopérables et compatibles avec les infrastructures existantes.
Aucune obligation de migration vers une architecture tout cloud n'est imposée. Aucune exigence d'upgrade réseau (câblage, fibre, refonte LAN/WAN) ne doit être imposée au Client

Le client ne permettra pas au Prestataire d´utiliser sa sortie Internet qui est gérée par son prestataire d´infogérance. Il est à noter que pour des raisons de sécurité, le Firewall ne pourra que comporter des ouvertures de ports sortants et ne comportera pas nécessairement une adresse IP publique dédiée au projet.

3.1 Architecture hybride

L'architecture pourra être hybride, combinant un enregistrement local (NVR/serveur/enregistrement edge) et des fonctions optionnelles déportées (supervision, archivage, analytique) selon les contraintes des sites.

3.2 Compatibilité et ouverture

Le titulaire détaillera la compatibilité (notamment ONVIF pour la vidéo quand applicable), les mécanismes d'export des données/événements, et les conditions de réversibilité (accès administrateurs, récupération des données, transfert de paramétrages).

4 Systèmes d'intrusion et de détection

Les systèmes d’intrusion devront assurer la détection fiable des intrusions des bâtiments B/C . E et LTA .
Les étages concernés sont :
Bâtiment B/C : RDC (périmétrique et volumétrique)
Bâtiment E : RDC
Bâtiment LTA : RDC

Il devra remonter des défauts techniques (secteur, batteries, autoprotections).
Les transmissions devront être sécurisées, avec voie principale IP et secours GSM/4G lorsque requis au tableau des sites. (lecteur carte SIM + carte SIM)

4.1 Corrélation intrusion et vidéo

Pour le logiciel de vidéo, les événements intrusion devront pouvoir déclencher automatiquement l’affichage des caméras associées et, lorsque disponible, l’extraction de séquences pré/post alarme pour la levée de doute.
Les détecteurs de mouvements installés par le Prestataire devront être couplées avec des enregistrements vidéo pour permettre une levée de doute autonome de la part du Prestataire. Les enregistrements en cas d´évènement doivent comporter des enregistrements vidéo au moins -30 secondes avant l´événement (mouvement ou actionnement du bouton de panique) et 30 secondes après celui-ci. Couplage des détecteurs de mouvements avec l´enregistrement vidéo (-30s et +30s)

5 Contrôle d’accès – Les badges

Les systèmes de contrôle d’accès/badges devront permettre l’exploitation quotidienne, la gestion des droits, la traçabilité des accès et la continuité de service. Le titulaire décrira les modalités de gestion (création/suppression badges, profils, journaux).

Les lecteurs de badges devront actionner une ventouse électromagnétique afin de permettre d’ouverture de la porte .
Il doit y être associé un DM vert.
Le tout doit pouvoir être déverrouiller sur déclenchement de l’alarme incendie.

6 Vidéosurveillance

Les systèmes de vidéosurveillance devront permettre l’enregistrement, la visualisation et l’exploitation des images dans le respect du cadre réglementaire (RGPD, CNIL, information du public, durées de conservation).
L’enregistrement local est requis.

6.1 Enregistrement du contenu vidéo

Le système qui enregistre les vidéos doit être fonctionnellement maintenu.
La disponibilité des enregistrements respectera la législation en place et permettra une fenêtre glissante de J-30 jours.

7 Livraison, mise en service et formation

Le titulaire assurera la mise en service, les tests et la formation des utilisateurs (exploitation, niveaux de droits).
Les frais de formation sont inclus dans le prix de fourniture et pose du matériel.

7.1 Gestion de projet, planning et délais

Dans sa réponse le Soumissionnaire joindre les informations suivantes :

- Planning Gant de réalisation du projet à partir du moment de l´attribution.
 - Elle décriera les différentes phases du projet et sera limitée à une mise en place de maximum 3 mois.
- Un plan de charge qui permettra au Client de planifier ses ressources temps pour la gestion et l´organisation du projet

7.2 Exigences environnementales

Dans le cadre de l'exécution du présent marché, le titulaire met en œuvre les mesures nécessaires afin de limiter l'impact environnemental des prestations réalisées.
À ce titre, il :

- assure la reprise des équipements remplacés et les oriente vers une filière de réemploi lorsque leur état le permet ou, à défaut, vers une filière agréée de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ;
- assure le tri des déchets générés lors de ses interventions et leur évacuation vers les filières de valorisation ou d'élimination adaptées ;

8 Niveaux de service (SLA) – Alignement APSAD / ISO

Les niveaux de service définis ci-après sont alignés sur les référentiels APSAD et les principes des normes ISO 22301 (continuité d'activité) et ISO 27001 (sécurité de l'information).

8.1 Continuité et disponibilité du service

Le titulaire met en œuvre les moyens nécessaires (procédures, redondances, effectifs, bascule) pour garantir la continuité de la supervision en situation dégradée

8.2 Pénalités et engagements

Les pénalités applicables en cas de non-respect des délais, retards, ou manquements aux engagements de service sont celles définies au dossier de consultation. Le titulaire fournira dans son mémoire technique ses engagements opérationnels et les moyens associés.

9 Traçabilité, sécurité des données et reporting

Toutes les actions sont tracées, horodatées et conservées selon des règles de sécurité conformes aux principes ISO 27001. Des rapports périodiques incluront : temps de réaction moyens/max, respect des SLA, synthèse des incidents majeurs et actions correctives.

10 Cadre réglementaire et conformité

Les installations devront respecter l'ensemble des textes applicables (RGPD, CNIL, normes électriques, règles de sécurité, référentiels APSAD et normes associées). Le titulaire assistera le client sur les éléments de conformité documentaire (Déclaration, signalétique, registres, durées de conservation).

10.1 Normes et autres spécifications demandées

Dans le cadre de cet appel d´offre, le TITULAIRE proposera une réponse sous forme de tableau, où il explique sa conformité avec chacun des points demandés

Demande du Client	Réponse du Soumissionnaire – Une réponse concise qui permet de qualifier la conformité du Soumissionnaire
Le matériel dispose-t-il d´une norme APSAD/NFA2P ? Sur quel matériel ? restrictions ?	
Veuillez SVP joindre pour chaque matériel installé une fiche technique qui permet d´évaluer les spécifications techniques, limites et conformités (CE).	(Cela concerne par exemple, la résolution des caméras, la capacité disque des enregistreurs, etc.)
Est-ce que le matériel est protégé contre l´auto-arrachement ? Comment ?	
Est-ce que l´installation réalise des tests cycliques ? Si oui, fréquence(s) ?	
Autonomie de l´installation en heures dans le cas d´une panne de courant ? Cette valeur minimale doit s´appliquer à TOUS les équipements	
Est-ce que l´installation dispose de 2 moyens de communication pour assurer le lien avec la télésurveillance ? Spécifier	
Est-ce que la centrale d´alarme peut faire du contrôle d´accès par la suite (si nécessaire) sans avoir à changer l´équipement ?	
Des badges sécurisés devront être utilisés si besoin pour gérer le système d'alarme et le contrôle d'accès.	
Les différentes centrales pourront être gérées à distance via une unique solution centralisée.	
L'installation disposera d'un numéro d'appel accessible 24/24, 7/7 pour toute problématique technique.	
L'installation vidéo devra être conforme à l'arrêté du 3 août 2007, modifié le 16 mars 2011, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance	
L'installateur pourra justifier d'une accréditation préfectorale pour la mise en place d'un système vidéo.	
Les caméras de chacun des batiments pourront être consultées à distance depuis une application dédiée qui sera partie intégrante de l´offre et qui	

permettra une vue consolidée de tous les equpements installés.	
La rédaction d'une analyse de risque conforme à la réglementation R81 (intrusion) et R82 (vidéo)font partie de la documentation remise au Client ?	